

LÉGENDE

- Limite de zone
 - Limite de secteur
 - Espace boisé classé à conserver
 - Emplacement réservé
 - Bâtiment repéré dans le cadre de l'article L151-11-2° du Code de l'Urbanisme
- Eléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L-151-23 du code de l'urbanisme
- Chemin pavé
 - Patrimoine Bâti
- Patrimoine végétal à protéger au titre de l'article L-151-29 du code de l'urbanisme
- Haie bocagère
 - Alignement d'arbres
 - Arbre isolé
 - Bosquet

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE

- N°1 Création d'une voirie de liaison
- N°2 Extension du cimetière

CAVITÉS SOUTERRAINES

- Zone exposée au risque d'effondrement
- Localisation de point singulier

EXPLOITATIONS AGRICOLES

Repérage en date de mars 2016

En zone A

- Ferme REVELON
- Ferme DURIEUX
- Hangar agricole M-E LELONG
- Ferme PLUVINAGE
- Ferme de VAUCELLES
- Ferme du QUESNET
- Ferme DELEAU
- Ferme BANSE
- Ferme DENIMAL
- Ferme BRETZNER
- Ferme LELONG

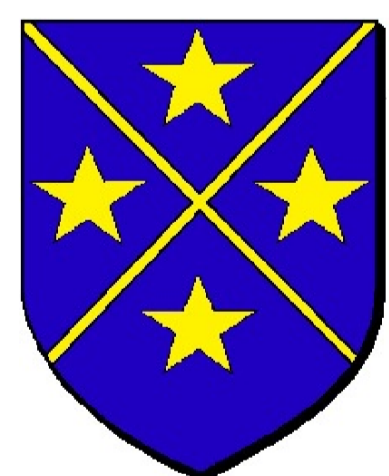
En zone Ae

- Chenil de la Clé des Champs

Fiches patrimoine bâti, caractéristiques et zonage

N° de fiche	Type	Matériau	Zonage
1	porche ferme de VINCHY	Pierre et enduit	UA
2	corps de ferme de VINCHY	Pierre et briques	UA
3A	cabines écluse	Briques et verre	Np
3B	cabines écluse	Briques et verre	Np
4A	maison éclusier	Briques	UA
4B	maison éclusier	Briques	UAh
4C	maison éclusier	Briques	UA
4D	maison éclusier	Briques	Np
5	pignon	Pierre et briques	UA
6	pignon	Pierre et briques	UA
7	pignon et mur	Pierre et briques	UA
8	pignon	Briques	UA
9	ancien commerce	Pierre et briques	UA
10	maison de maître	Briques	UA
11	maison et pignon	Pierre et briques	UA
12	maison et pignon	Pierre et briques	UA
13	maison et pignon	Pierre et briques, silix	UA
14	maison et pignon	Pierre et briques	UA
15	maison et porche	Pierre et briques	A
16	pilastres	Pierre	A
17	château de REVELON	Pierre et briques	A(pr)
18	tour du château	Ruine et végétation	A(pe)
19	corps de ferme DELEAU	Pierre et briques	N
20	maison	Pierre	N
21	pont	Pierre et briques	N
22	groupe de maisons ouvrières	Briques	N
23	corps de ferme de l'abbaye	Pierre et briques	N
24	abreuvoir	Briques	Np
25	maison de la reconstruction	Briques	UA
26	rue pavée	Pavés	Np(pi) Np(pr) Np(pe) et A
27	borne chasse roue	Pierre	UA
28	chapelle	Briques	UA
29	maison de tisserand	arc en briques	UA

L'ensemble de la commune est concerné par :
 - le risque d'inondation et de remontée de nappe
 - le risque d'effondrement de carrières souterraines et de sapes de guerre
 - l'aléa faible de sismicité (zone 2)



Bruno GELLEREAU
CONSULTANT

Révision du
Plan Local d'Urbanisme
de la commune de
Les Rues-des-Vignes

PIÈCE N°4
Approbation

PLAN DE ZONAGE
planche n°2

échelle : 1/5000

Approuvé le : 24/03/87	Modifié le : 05/11/02	Arrêté le : 29/05/2017	Approuvé le : 23/07/2018
Mis en révision le : 27/05/02			

Constructions positionnées par le bureau d'études
 Mise à jour : janvier 2016
 PGN@Département du Nord, Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés